










PLAN DE DÉCONFINEMENT

BALISEURS, COLLECTEURS NUMÉRIQUES, CONTRIBUTEURS PUBLICATIONS

Du 22 juin au 11 juillet 2020

 PRÉCAUTIONS	
Port du masque	 Conseillé avant et après la sortie Fortement déconseillé pendant l'activité, appliquer la distanciation physique
Distanciation physique : 4m2/pers	 -Distanciation physique obligatoire à adapter à la vitesse de progression (2 mètres entre chaque baliseur pour une marche à 4 km/h) et à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire) -Les balises seront réalisées par un seul individu (non en duo)
Utilisation de gel hydroalcoolique	 Obligatoire
Si symptômes du COVID-19	 Restez chez soi Prévenir immédiatement le responsable de zone et le président de la CDSI, si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	 Obligatoire
Matériels liés à la pratique	 -Préconisation d'utilisation de son matériel personnel -Limiter au maximum le prêt de matériel (en cas de prêt, mettre en oeuvre une désinfection avec gel hydroalcoolique, désinfectant ou savon)
Attestation	 Sans attestation
Durée de pratique	 Sans limitation de durée de pratique
Vestiaires	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
Locaux	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire. En cas de transmission immédiate des traces auprès des gestionnaires de données, les collecteurs mettront en oeuvre les gestes barrières avant de pénétrer dans les locaux, notamment désinfection du matériel
 PUBLICS	
Types	 Tous les baliseurs, collecteurs et contributeurs
Nombre	 Absence de limitation
 ENCADREMENT	
Inscription aux sorties	 Sur inscriptions si possible Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux
Animation	 Nomination d'un serre file ou d'un assistant chargé de rappeler les gestes barrières et la distanciation physique
Conseils pédagogiques	 Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre les 2 personnes Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique
Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination	 -En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie, le baliseur doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la sortie -La personne malade devra consulter et se faire tester -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. -Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester

 TRANSPORTS	
Transport individuel	 Conseillé
Transports en commun	 Dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique
Covoiturage et mini-bus	 Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation
 ESPACE DE PRATIQUE	
Distance du domicile	 Sans limitation
Législation en vigueur : <small>Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...</small>	 Dans les espaces ouverts autorisés A vérifier localement et à respecter
Cotation	 -Éviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique
Espace de pratique	 Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés
 CONVIVIALITÉ	
Partage de repas, pots, festivités	 A ne pas organiser et éviter Avec distanciation pour le pique-nique
Discussions en présentiel	 Avec distanciation et masque si possible
 COMPÉTITIONS	 interdites
 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC	 Avec accord préfectoral, respect des gestes barrières et de la distanciation, et moins de 5 000 personnes
 SÉJOURS ET VOYAGES	 Autorisés
 FORMATION	 -Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personnes, et des règles de l'établissement -Conseillé en distanciel et en extérieur -Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation du nombre de participant
 SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION	 Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions de baliseurs ou entre baliseur responsable de zone
 ACCIDENT	 Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence
 VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ	Votre commission départementale sentiers itinéraires